

Le droit au plaisir

Si d'après l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous naissons tous libres et égaux en droits et en dignité, certains ont un ego surdimensionné, qui ne laisse place à aucune forme de négociation. Et si leur égocentrisme les pousse à faire des actes illégaux, personne ne dit mot. Et pourtant, si vous saviez les maux que ressentent ces jeunes filles, de l'Afrique à l'Asie en passant par le pays des Droits de l'homme, notre pays. Et si vous perceviez le silence qui transperce les cœurs, que les pervers imposent, et les mères aussi, lorsque, victimes d'une volonté pernicieuse, ces filles ne disposent plus de leur corps. Encore et encore, depuis des décennies, elles se font exciser. Attachées à une corde, les yeux couverts, les jambes ouvertes, on les écorche vives. On arrache à ces filles, à qui l'accord n'a pas été demandé, un morceau de leur vivant, maintenant mort : leur clitoris. Des minutes qui paraissent interminables, une souffrance physique, qui bien qu'elle soit éphémère, fait mal à vie : une sorte de maladie psychologique incurable.

Et si plusieurs formes d'excision existent, de type 1, 2 ou 3, seul un effroyable type de personnes l'exécute : les affreux bourreaux. Ce crime, sans foi ni loi, répété des centaines de fois, qui laisse s'écouler une flaque de sang, est opéré pour intensifier le plaisir masculin, comme si le désir des femmes était dangereux, celui des hommes vicieux, victorieux.

Mais, dites-moi : où va sa dignité lorsqu'on apprend qu'elle dit non, lorsqu'elle dénonce, et que malgré tout, elle en est victime ? Au nom de la tradition, cette mutilation génitale viole le « non » de deux cents millions de femmes dans le monde. Aujourd'hui, elles sont ma famille, elles sont mon combat.

En écrivant cette plaidoirie, je me suis demandé jusqu'où peuvent remonter nos premiers souvenirs ? Vous voyez où je veux en venir, n'est-ce pas ?

Eh bien moi, je parviens à me remémorer cette matinée ensoleillée, alors que j'étais encore endormie, les jambes lourdes mais le cœur léger, entourée de mes amis, jouant dans cette cour de récré. Mariam elle, Franco-Sénégalaise vivant au Havre, se souvient d'un jour pendant ses vacances, alors qu'elle n'avait que 6 ans, où son corps ne lui a plus appartenu, mais était (déjà) celui de son partenaire, ce jour où son corps est parti, où personne ne lui a dit pardon, où elle s'est construit des remparts dès le moment où il avait été accaparé. Et de toute manière, si elle ne le faisait pas, elle serait d'apparence normale, mais au fond resterait une paria. Mariam allait faire partie de ces deux cents millions de petites filles qui, comme elle, n'avaient pas été épargnées.

Et si on a tendance, avec le temps, à adoucir certains moments, il arrive que face aux souvenirs les plus sombres, ceux qui glacent le sang, ne nous laissant jamais aucun répit, nous n'y parvenions pas. L'oubli est le luxe que Mariam ne peut se permettre : la perte d'un morceau de soi, d'un morceau de chair aux traces indélébiles, la condamne à un destin inéluctable. Mais l'heureux élu, qui sera-t-il ? Après tout, c'est l'unique chose qui compte, non ? La seule préoccupation qui semble exister est la préparation d'une gamine de 6 ans à un départ lointain, celui d'accueillir des rapports sexuels dans un corps étranger. Un corps constitué d'os, de muscles, de tissus, comme les nôtres, certes, mais un immense morceau de chair, sans repères. Cet élu est un homme qui jouira, qui savourera son plaisir, alors qu'elle s'avouait vaincue quelques années auparavant, sur la table d'opération clandestine.

À toutes ces femmes à qui on destinait cette modestie, je vous le dis aujourd'hui, le combat n'est pas fini.

Comme Gisèle Halimi en 1973, je soulève ici, Mesdames et Messieurs, la question de l'éducation sexuelle, parce que j'aimerais savoir combien de Mariam en France ont appris qu'elles avaient un corps, combien savent comment il est fait, quelles sont ses limites, ses possibilités, et par-dessus tout, le plaisir qu'elles pouvaient en prendre et donner. Je me questionne car pendant huit longues années, la loi du silence s'est imposée à Mariam. Soumise à cet acte sans nom, ignoré et ignorant son non, on omettait de lui en montrer la perversité, et on le nommait silencieusement. De la libération de l'omerta naît la conviction imperturbable que Mariam demeure une jeune fille « *incomplète* » de par l'absence d'un morceau de chair. Excisée, elle comprit que l'excitation lui avait été enlevée, arrachée, volée, et que le plaisir lui avait été interdit.

Mesdames et Messieurs, des femmes en France ont encore peur pour leur fille, en 2023. Et force est de constater que l'excision s'oppose fondamentalement à la liberté de la femme, opprimée depuis bien trop longtemps déjà. Elle s'oppose à la liberté de disposer de son corps, à la liberté d'éprouver du plaisir, à la plus intime de nos libertés. Or cette ultime tentative de bafouer notre propre estime ne rendra jamais les femmes moins légitimes de prendre du plaisir.

La perpétuation de cette action s'inscrit dans le patrimoine d'une société patriarcale et machiste au fil des siècles. À Athènes, la femme est au même rang que l'esclave, exclue de la cité politiquement et juridiquement : contrairement aux hommes, elle n'est pas citoyenne. Au Moyen Âge, la femme n'est rien, elle n'est pas même considérée comme un être humain. Après la Révolution française, alors que les Droits de l'homme et du citoyen sont actés, la participation active et l'impact d'Olympe de Gouges ne permet pas la reconnaissance exacte du statut de femme. Elles n'ont aucun droit. Pas même le droit de vote. Elles sont les oubliées de la Révolution.

En 1804, il est écrit dans le Code civil : « *La femme est donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants... Elle est donc sa propriété comme l'arbre à fruits est celle du jardinier.* » Pendant la Commune de Paris, elles agissent pour l'éducation et la culture, mais pas même une Louise Michel ou une Victorine Brocher ne parviendront à améliorer la condition féminine.

Cette pratique de l'excision, qui est ancestrale, n'est donc pas anodine, étant donné qu'elle nous rappelle notre destin de femme, celui d'enfanter, et de procurer du plaisir sexuel à notre mari. Quant à lui, il évolue grâce à sa vie professionnelle, dont la position permet l'insertion sociale, et doit éprouver du plaisir dans ses relations sexuelles. Telle est l'idéologie de ce système que nous récusons. Mais n'est-ce pas, tout précisément, le signe le plus certain de notre oppression ?

Malgré l'entrée en vigueur en 2002 de l'article 222-9 du Code pénal qui stipule que les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement, malgré la Convention d'Istanbul de 2011¹, qui avait pour but

¹ Connue sous le nom de « convention d'Istanbul », la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique adoptée le 11 mai 2011 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014 (N.D.E.).

d'éradiquer les violences faites aux femmes, on estime à soixante mille le nombre d'excisions en France².

La loi ne suffit pas. La Convention ne suffit pas. Toutes deux défiées par cet orgueil masculin, l'hommage éternel à ce mal sans fin qu'est l'ablation de ce qu'on pensait être sien : tel est le sort de notre liberté. Et ce que je répons aux hommes vils dont les désirs sont des ordres, c'est qu'ils sont en réalité outrageusement désordres, dégoûtants, démentiels, et démoniaques. Vous ne faites pas qu'excorier une partie du corps féminin, vous l'excluez d'un plaisir qui lui est normalement sien. Et j'invite ces hommes à comprendre simplement ce que Homère avait assimilé il y a 2 500 ans : « *Au mal une fois fait, il n'est pas de remède.* »

Jusqu'où irez-vous pour soi-disant prendre du plaisir ? Soignez vos vices, ces désirs viscéraux, dont l'indomptable soif fait asseoir votre inexplicable cruauté. Cessez de leur faire croire qu'au nom de la tradition, au nom de la religion, cette atrocité est légitimée.

Perdues et désespérées, ces femmes ont aujourd'hui peur d'être libres, se sentant incapables, elles ne savent pas à quoi ressemble une sexualité libérée. La liberté est un mot atypique, agréable, admirable et angélique, mais mal interprété, il se transforme en un mot avare, avide, acide et hagard.

Accusées de se lamenter, ces femmes sont blâmées pour les larmes qui tombent après le passage de lames aiguisées, déguisées en serviteurs loyaux du plaisir masculin. Désarmées, leurs âmes sont égarées. Mais désormais, elles s'arment de patience, de force et de courage devant les yeux des spectateurs qui restent silencieux. Est-ce ça, la liberté ?

J'en ai terminé, et je vous prie de pardonner la crudité de mes mots, mais j'avais décidé de tout dire ce soir. Pour conclure, je vous dirai seulement deux mots, je porte en moi l'espoir que, dans quelques années, nous serons amenés à élever nos filles dans un monde qui ne les sexualise pas dès leur naissance, un monde qui les rend libres. Pour certains, je décris une société utopique, pour d'autres, je fais part d'un objectif atteignable, mais à vrai dire, je porte surtout en moi la voix de femmes trop longtemps oubliées, avec la volonté de voir, un jour, dans les yeux de toutes, la reconnaissance de leur valeur incontestée.

² « On estime que **près de 60 000 femmes excisées vivent actuellement en France** », *Plan national d'action visant à éradiquer les mutilations sexuelles féminines*, Secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, juin 2019 (<https://www.gouvernement.fr/60-000-femmes-excisees-en-france-le-gouvernement-lance-un-plan-contre-l-excision>) (N.D.E.).